

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT

ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

RD44 - Rue Neuve
PA/2020/08/51

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU le code de la route ;

VU le code pénal ;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

VU l'arrêté municipal de péril ordinaire concernant une maison menaçant ruine n°2020.008 PA du 11 février 2020.

VU la demande en date du 13 août 2020 de Monsieur Sébastien MOLARD, né le 17/06/2004 à Châteauroux, habitant chez son père et tuteur légal, au 28, rue Neuve à La Forêt-Fouesnant, d'effectuer les travaux nécessaires pour garantir la sécurité publique de sa maison du 24, rue Neuve (parcelle cadastrale 57AH123) ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure visant à assurer la sécurité sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que le bon déroulement des travaux nécessite une réglementation de la circulation ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} – Du 24 au 27 août 2020 et selon les besoins du chantier, la chaussée sera réduite à une voie entre les 24 et les 26 rue Neuve, commune de La Forêt Fouesnant.

ARTICLE 2 – La circulation sera régulée par alternat avec feux tricolores. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier à l'exception des véhicules nécessaires au chantier.

ARTICLE 3 - Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté aux extrémités du chantier. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par le pétitionnaire (ou par les services municipaux au frais du pétitionnaire).

ARTICLE 4 - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 -

- M. le Directeur Général des Services de La Forêt-Fouesnant,
- M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Fouesnant,
- M. Molard, pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à LA FORET FOUESNANT, le 13 août 2020
Le Maire,
Daniel GOYAT



Ampliation à l'ATD de Cornouaille

Département :
FINISTERE

Commune :
LA FORET FOUESNANT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

par le Centre des Impôts
QUIMPER
1, avenue du Braden 29196
29196 QUIMPER CEDEX
tél. 02 98 10 33 50 - fax 02 98 94 36 94
cdif.quimper@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/12/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

